



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

CHARTRE ALIMENTAIRE DE LA VILLE DE
NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

VIE ASSOCIATIVE

CHARTRE ALIMENTAIRE DE LA VILLE DE NIORT

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde des subventions annuelles de fonctionnement aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité.

Depuis plusieurs années, il est apparu nécessaire de travailler avec ces associations pour optimiser les conditions de l'aide alimentaire, dans un premier temps en cherchant à renforcer la sécurité alimentaire liée aux conditions d'approvisionnement (transport), de stockage et de distribution des denrées alimentaires.

La Ville de Niort et son CCAS ont, avec les services de l'Etat (DDASS, DSV), du Conseil Général des Deux-Sèvres, de la Communauté d'Agglomération de Niort et les associations concernées, élaboré une Charte autour d'objectifs partagés visant à mieux garantir la sécurité alimentaire. Cette Charte a été approuvée par le Conseil municipal et signée en 2006.

En 2009, l'évaluation de cette première Charte, l'évolution de l'aide alimentaire et la nécessité de prendre en compte les orientations du projet politique de la nouvelle municipalité ont conduit à s'engager dans des travaux de révision de ce document.

Le projet de Charte révisée qui vous est présenté a fait l'objet, depuis un an, d'un travail partenarial entre la Ville de Niort et son CCAS et les services de l'Etat (DDCSPP – cohésion sociale et services vétérinaires), du Conseil Général, de la CAN et les associations concernées.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- réaffirmer le droit à l'alimentation ;
- placer l'utilisateur au cœur du dispositif, avec le souci de renforcer les liens entre aide alimentaire et insertion ;
- introduire la dimension « nutrition/santé » dans les objectifs prioritaires de la Charte ;
- diversifier les filières d'approvisionnement des associations, notamment en développant les « circuits courts » et les initiatives solidaires ;
- continuer de renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir une mutualisation des équipements et des coûts, en nouant un partenariat avec la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres, dont l'installation d'une antenne à Niort est en projet ;
- renforcer encore le partenariat de la Charte, par la signature de nouveaux partenaires (Banque Alimentaire, CAN, l'Escale – Association pour le Logement des Jeunes en Pays Niortais) ;
- ne pas proposer aux associations rencontrant des difficultés de fonctionnement incompatibles avec le respect des engagements de la Charte, la signature de ce document.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de Charte alimentaire ;
- autoriser Madame le Maire à signer ce document.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Geneviève GAILLARD